



Association du
JEUNE BARREAU
de Montréal

JUNIOR BAR
Association
of Montreal

RAPPORT ANNUEL

2000-2001

DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 17 MAI 2001

Rapport de la Présidente

Activités du Conseil et des Comités

Il y a déjà un an, j'entamais mon mandat de présidente en mettant au défi les membres de tirer profit de leur appartenance à l'AJBM. En effet, j'ai intitulé mon premier Mot de la présidente « Vous êtes tous membres de l'AJBM – sachez en profiter! ».

C'est ainsi que les membres du conseil d'administration de l'AJBM ont entrepris leur mandat avec la mission de poursuivre et d'améliorer la variété des services offerts aux membres par notre Association. Notre souci premier a été de défendre et de promouvoir vos intérêts et, un an plus tard, nous pouvons sans hésiter avoir la satisfaction du travail accompli!

En effet, je suis particulièrement fière d'avoir présidé une équipe qui a veillé sans relâche à innover et à proposer des moyens de satisfaire aux besoins clairement exprimés par nos membres dans le cadre du sondage général réalisé en 1999, à savoir l'aide à l'emploi, la formation et les activités communautaires.

Voici donc les faits saillants des activités du conseil et de nos divers comités cette année. Je précise d'emblée que ce survol ne prétend en rien illustrer parfaitement la somme considérable de travail abattu par le conseil, les divers comités et leurs nombreux bénévoles; je vous signale néanmoins ces faits saillants puisqu'ils apparaissent particulièrement pertinents à l'accomplissement des objets de l'Association. Afin d'avoir une appréciation plus complète des activités de l'Association, vous pourrez également consulter le calendrier des activités de l'AJBM, la liste des principales résolutions du conseil et le rapport partiel des activités de la présidente joints en annexe (**Annexes A, B et C**).

1. Comité des Activités socio-culturelles – Présidé par M^e Stéphane Marcassa

Le Comité a pour mandat d'offrir aux jeunes avocats et avocates l'opportunité de se rencontrer et de développer leur réseau de contacts, tant au sein de la profession qu'auprès des jeunes membres d'autres professions, le tout par la tenue d'activités à caractère social ou sportif.

Cette année, le Comité a excellé dans l'organisation de plusieurs activités qui se sont avérées de vifs succès, dont le traditionnel cocktail avec la magistrature qui a attiré plus de 150 personnes et le cocktail réseautage du mois de mai qui a fait salle comble.

Les activités du Comité sont répertoriées de façon exhaustive au calendrier des activités (**Annexe A**).

2. Comité des Affaires publiques et professionnelles – Présidé par M^e Pierre Bazinet

Le Comité a pour mandat de formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration à propos de toute question qu'il juge d'intérêt pour la profession ou pour le public en général et de proposer des voies d'action.

La promotion de la représentation par avocats devant les tribunaux administratifs : À l'invitation du Bâtonnier du Québec, Me Ronald Montcalm, qui avait indiqué vouloir augmenter la représentation par avocats devant les tribunaux administratifs et qui a présenté à l'AJBM un projet de plan d'action conjoint relativement à cette question, l'AJBM a mis sur pied un sous-comité dont le mandat spécifique est de se pencher sur ladite proposition et de travailler conjointement avec les intervenants du Barreau du Québec et des autres jeunes barreaux intéressés par cette proposition afin d'élaborer et d'entreprendre les actions concrètes qui s'imposeront. Les efforts du groupe de travail conjoint porteront vraisemblablement leurs fruits au cours du prochain mandat et je leur souhaite bonne continuité !

Révision du Code de procédure civile : Le Comité avait pour objectif de faire le suivi du processus de la révision du *Code de procédure civile* et de recueillir les commentaires et suggestions des membres relatifs à cette réforme. Les travaux du Comité ont donné lieu à l'adoption du Mémoire de l'AJBM portant sur la révision du *Code de procédure civile*, lequel a été présenté par M^{es} Pierre Bazinet et Jean-François Denis au comité de la révision du *Code de procédure civile* (Comité Ferland) mis sur pied par le ministère de la Justice du Québec. Il appert que les membres du Comité Ferland ont apprécié les commentaires de notre association, seul Jeune Barreau à se prononcer sur le sujet.

Colloque sur les congés parentaux : Le Comité a organisé un colloque portant sur les congés parentaux qui s'est tenu le 28 mars 2001. Les panélistes étaient les suivants : M^{me} la Bâtonnière Jocelyne Olivier, M^e Sophie Bourque, M^e Julie Letellier, M^{me} Dominique Anglade de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal et M. Jean-Luc Gignac de la direction des programmes de la politique familiale au sein du ministère de la Famille et de l'Enfance du gouvernement du Québec. L'Honorable Linda Goupil, ancienne ministre de la Justice récemment nommée ministre de la Famille et de l'Enfance, a fait une brève présentation du programme proposé par le Gouvernement provincial. Le Colloque a permis de dégager les enjeux pour les jeunes professionnelles et professionnels des programmes de congés parentaux existant au fédéral et envisagé au niveau provincial.

3. Comité de Bienfaisance – Présidé par M^e Pascale Pageau

Le mandat du Comité consiste à organiser les activités de bienfaisance déjà existantes de l'AJBM, soit la Collecte d'objets et de vêtements, le souper à la Maison du Père, la Ligne du Père Noël en fête, le prix Pro-bono, la Semaine du Barreau de Montréal, et de développer de nouvelles activités dans le but

de venir en aide aux milieux défavorisés et de faire connaître l'AJBM comme un intervenant actif dans de tels milieux.

Comme expliqué ci-dessous, le mandat du Comité a été modifié en cours d'année pour tenir compte de certains impératifs de l'Association quant à la priorisation de ses objets, ce qui a amené une réorganisation des comités. Le Comité a donc été aboli. Néanmoins, le conseil a émis le souhait que ses principales activités soient conservées. Ainsi, ces dernières seront dorénavant assumées par le nouveau Comité du congrès et des activités communautaires.

Les activités néanmoins organisées par le Comité ont connu un vif succès cette année.

Souper à la Maison du Père : Le 9 novembre 2000 avait lieu le septième Souper à la Maison du Père. Environ 40 personnes ont participé au service des repas et à la soirée musicale qui a suivi. Environ 60 personnes ont généreusement effectué un don à la Maison du père en plus de certains cabinets d'avocats. Cette soirée a donc permis de recueillir une somme de 4 420 \$ qui a été remise à la Maison du Père.

Ligne du Père-Noël en fête : La Ligne du Père-Noël en fête s'est tenue du 11 au 15 décembre 2000 et a permis à de nombreux enfants d'écouter la voix du Père Noël personnifié par nos membres, suite à une réservation d'un parent pour la modique somme de 5 \$. Une somme de 525 \$ a été recueillie et remise à Opération Enfant Soleil Inc.

4. Comité des Commanditaires – Présidé par M^e Steven Slimovitch

Les objectifs du Comité sont de poursuivre la recherche de commandites amorcée ces dernières années, d'augmenter la valeur en argent et en services des commandites dont jouit l'AJBM et de favoriser et consolider les

bonnes relations avec les commanditaires de l'AJBM afin d'assurer une relation à long terme.

Grâce aux efforts du Comité, de nombreuses activités de l'AJBM ont pu bénéficier d'une source de financement additionnelle.

5. Comité des Communications – Présidé par M^e Lukasz Granosik

Le mandat du Comité des communications visait notamment à maintenir la qualité de l'Extra-judiciaire tout en travaillant à diminuer son déficit d'exploitation, à achever le développement du site Web de l'AJBM, à achever la liste d'envois électroniques aux membres de l'AJBM de même que la procédure d'envoi des publicités par courriel et à diffuser davantage le message de l'AJBM auprès des stagiaires.

Sous l'habile direction de M^e Geneviève Cabana qui en assumait la rédaction en chef, la qualité du magazine l'Extra-judiciaire a été maintenue tout au long de l'année avec un choix d'articles intéressants sur les plans professionnel et personnel. Par ailleurs, grâce à un travail remarquable de M^e Marie-Élaine Farley, l'Extra-judiciaire a connu un essor au niveau de la commandite et le meilleur reste à venir sur ce plan.

Le site Web de l'AJBM (www.ajbm.qc.ca) a connu un renouveau cette année suite à l'embauche de M^e Geneviève Gélinas qui en est devenue la webmestre officielle.

Grâce à l'appui de la Corporation de services du Barreau du Québec, le Comité a mis en place cette année un service d'envois massifs de télécopies à l'ensemble de ses membres dotés d'un télécopieur. Le taux de pénétration de ce genre d'envoi s'est avéré excellent tel qu'en ont fait foi les inscriptions aux diverses activités publicisées par ce moyen. Par ailleurs, l'envoi de courriels à nos membres sera mis en place dès le début du prochain mandat.

En ce qui a trait à la diffusion du message de l'AJBM auprès des stagiaires, depuis le mois d'avril 2001, l'Extra-judiciaire leur est dorénavant transmis directement.

6. Comité du Congrès – présidé par M^e Denis Privé

Le Comité a su, encore cette année, allier tradition et innovation.

En effet, le Comité a innové en offrant une formule différente des années passées en choisissant comme site la belle région des Laurentides pour ainsi pouvoir bénéficier des commodités du village de Tremblant, des services offerts par le club « Le Scandinave », de la proximité de la station de ski de Tremblant, du centre « La Source » et de plusieurs autres activités comme le traîneau à chiens ou la motoneige.

Le Congrès a connu un record de participation alors que plus de 450 congressistes ont participé aux différentes activités qui étaient organisées pendant cette fin de semaine.

Les sourires de satisfaction qu'ont affichés les congressistes tout au long du week-end témoignent de la réussite de l'événement!

Il convient néanmoins de souligner qu'une des commandites du Congrès a créé un certain inconfort. En effet, nous avons permis qu'un de nos commanditaires, une firme de recrutement juridique, soit accompagné au Congrès par des représentants d'un de ses clients, à savoir un cabinet d'avocats étranger à la recherche de nouvelles recrues. Ceci a suscité des préoccupations de certains cabinets d'avocats qui ont craint que le Congrès ne devienne une activité de recrutement de leurs jeunes ressources. Suite à ces préoccupations exprimées, le conseil d'administration a estimé que l'Association devrait éviter de répéter une telle commandite à l'occasion du Congrès.

7. Comité de l'emploi et du développement professionnel – Présidé par M^e Anik Joannette

Le mandat du Comité consiste à mettre en place et coordonner divers programmes permettant aux jeunes avocates et avocats de développer leur carrière professionnelle, de s'intégrer et de s'épanouir professionnellement dans le milieu juridique. Le Comité a été très actif cette année et a su répondre aux besoins des membres pour lesquels des services d'aide à l'emploi et au développement professionnel demeurent une priorité.

Le Comité a ainsi maintenu et assuré la promotion des divers services existants : Juri-Conseil aux entreprises; Travail à la pige; Mentorat (service conjoint avec le Barreau de Montréal); Avocats conseil; Ateliers d'aide à l'emploi; Trousse du parfait chercheur d'emploi; et Distribution de documentation juridique usagée.

Par ailleurs, le Comité a mis sur pied cette année un programme qui permet à une jeune avocate ou un jeune avocat de se faire nommer au sein d'un conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif qui opère sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal. L'objectif de ce programme est, d'une part, d'offrir aux organismes l'opportunité d'obtenir le soutien d'un avocat et, d'autre part, de permettre à nos membres d'acquérir une expérience enrichissante, tant au plan personnel qu'au plan professionnel, tout en bâtissant un réseau qui permettra d'obtenir des mandats professionnels.

8. Comité de la Formation personnelle et professionnelle – Présidé par M^e Nadia Jubinville

Le Comité a pour mandat d'offrir aux membres de l'AJBM des activités, des cours, des formations ou des conférences axés sur la formation professionnelle.

Le Comité a décidé cette année d'élargir les domaines de droit sur lesquels porteraient les formations pour ainsi rejoindre un plus grand nombre de membres, ce qui fut chose faite!

En effet, de façon générale, les activités du Comité ont connu un grand succès cette année.

Les activités du Comité sont répertoriées de façon exhaustive au calendrier des activités (**Annexe A**).

9. Comité des Services juridiques à la population – Présidé par M^e Annie Galarneau

La mission du Comité est de faciliter l'accès à la justice pour la population. Pour ce faire, le Comité a maintenu les programmes et activités traditionnels du Comité ayant fait leurs preuves, comme la Clinique juridique téléphonique; « Mercredi, j'en parle à mon avocat! »; le Service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances; la participation à la Semaine du Barreau de Montréal; .

Aussi, le Comité a innové cette année en créant les Chroniques juridiques «Moi et la Loi». C'est ainsi que depuis la mi-janvier, par l'entremise du sous-comité « Mercredi, j'en parle à mon avocat! », l'AJBM publie sur le site Internet Canoë une chronique juridique hebdomadaire intitulée « Moi et la Loi » et qui s'adresse aux adolescents (www.canoec.qc.ca/AdosRouedesecours/).

Par ailleurs, l'AJBM a fait des démarches cette année auprès du Barreau de Montréal afin qu'il adhère au programme des «bébé-bonus». En effet, depuis 1992, l'avocate qui donne naissance ou adopte un enfant et l'avocat père qui prend un congé de paternité de huit semaines consécutives ou plus ont droit à un don équivalant à la moitié de la cotisation annuelle au Barreau du Québec pour l'année de naissance ou d'adoption. Par ailleurs, certains barreaux locaux

ont emboîté le pas et offrent des bénéfices équivalents à leurs membres. Or, constatant que le Barreau de Montréal n'était pas un de ces barreaux locaux, l'AJBM a fait des démarches auprès du Barreau de Montréal pour que cette situation soit corrigée. Alerté de cette situation, c'est d'ailleurs avec empressement que le Conseil du Barreau de Montréal s'est penché sur la question et il a été résolu que le Barreau de Montréal adhère à ce programme. Je remercie particulièrement le Bâtonnier de Montréal, Michel A. Pinsonnault, qui a agi avec diligence à cet égard.

Au plan organisationnel, les tâches habituellement dévolues aux administrateurs ont été réorganisées aux fins de permettre à l'Association de mieux accomplir ses objets. Ainsi ont été créés le Comité du développement stratégique et le Comité des affaires extérieures. Par ailleurs, le Comité de bienfaisance a été aboli et ses principales activités transférées à la responsabilité du Comité du congrès et des activités communautaires. J'estime que cette réorganisation témoigne du dynamisme de notre Association et de ses membres qui veulent sans cesse innover afin de trouver de nouvelles façons de maximiser les bénéfices qui peuvent en être retirés.

Tel qu'il apparaît du Rapport de la trésorière, M^e Ève Saucier, l'Association jouit d'une saine situation financière. Cette situation nous a permis cette année de procéder à une réorganisation administrative longtemps souhaitée, soit la mise sur pied d'une direction générale. Il s'agit là, selon moi, d'une étape marquante qui atteste de la maturité de notre Association. Ainsi, à compter du prochain mandat, les administrateurs pourront dorénavant compter sur un appui significatif quant à la conduite des divers projets mis sur pied. Les administrateurs seront ainsi également déchargés de certaines tâches de secrétariat qui alourdissaient leur charge, et ce, au détriment de projets d'envergure.

En début d'année, je m'étais fixé comme objectif de faire réaliser à nos membres les nombreux avantages de notre association. Je suis consciente qu'il

s'agit d'une tâche qui doit sans cesse être renouvelée, néanmoins je suis convaincue que les quelques réalisations de la dernière année énumérées ci-dessus ont réussi à en convaincre plusieurs.

En terminant, je tiens particulièrement à remercier les membres de l'AJBM de m'avoir accordé l'honneur et le privilège de les représenter. Je conserve de très bons souvenirs des nombreuses rencontres que j'ai eues tout au long de l'année puisqu'elles m'ont notamment permis de réaliser le grand intérêt que les jeunes avocates et avocats vouent à la profession et à notre apport dans la société.

Je tiens aussi à remercier de façon toute spéciale les membres du comité exécutif, M^{es} Caroline Ferland, Ève Saucier, Sandrine Dumont, Caroline Champagne et Philippe J. Laurin, le président sortant, qui m'ont apporté un soutien inestimable tout au long de l'année.

Je salue également le dynamisme et le dévouement des membres du conseil d'administration qui ont dirigé leur comité respectif de main de maître, M^{es} Pierre Bazinet, Annie Galarneau, Lukasz Granosik, Anik Joannette, Nadia Jubinville, Stéphane Marcassa, Pascale Pageau, Denis Privé et Steven Slimovith.

Au nom de l'ensemble du conseil, je témoigne également de toute notre gratitude aux employées du secrétariat permanent de l'AJBM sans lesquelles les réalisations de l'AJBM ne seraient pas possibles, M^{mes} Françoise Gravelle et Diane Poirier, ainsi qu'aux responsables du Service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances, M^e Patricia Rousseau et M^e Maryse Messier, cette dernière ayant pris la relève en cours d'année.

Il est manifeste que la gestion d'une Association comme la nôtre commande la continuité. Notre conseil a donc pris le relais en début d'année pour poursuivre l'émancipation de l'Association et ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je le cède à nouveau au nouveau conseil.

Meilleurs souhaits au nouveau conseil !

La présidente,

Chantal Chatelain



Association du
JEUNE BARREAU
de Montréal

JUNIOR BAR
Association
of Montreal

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

2000-2001

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 16 août 2000 :

- ◆ *«Considérant la démission de Karl Tabbakh comme membre du conseil d'administration de l'AJBM, Chantal Chatelain propose la candidature de Ève Saucier à titre de trésorière au sein du comité exécutif. Cette proposition est appuyée par Karl Tabbakh.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Considérant la démission de Karl Tabbakh au sein du conseil d'administration à titre d'administrateur, Chantal Chatelain propose de combler la vacance ainsi créée par la nomination de Pascale Pageau à titre d'administratrice. Cette proposition est appuyée par Annie Galarneau.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Considérant l'élection d'Ève Saucier à titre de trésorière; considérant la vacance ainsi créée à la présidence du comité des services juridiques à la population; Chantal Chatelain propose qu'Annie Galarneau préside dorénavant le comité des services juridiques à la population. Cette proposition est appuyée par Caroline Ferland.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Considérant la nomination d'Annie Galarneau à titre de présidente du comité des services juridiques à la population; considérant la vacance ainsi créée à la présidence du comité de bienfaisance; considérant la nomination de Pascale Pageau à titre d'administratrice de l'AJBM; Chantal Chatelain propose que Pascale Pageau préside dorénavant le comité de bienfaisance. Cette proposition est appuyée par Caroline Ferland.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 20 septembre 2000 :

- ◆ *«CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Madame Françoise Gravelle prenait fin le 8 septembre 2000;*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des négociations concernant le renouvellement de son contrat, Madame Françoise Gravelle a demandé une augmentation de son taux horaire et non l'octroi d'avantages sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil d'administration sont satisfaits à l'égard du rendement de Madame Françoise Gravelle;

Sandrine Dumont propose que le conseil d'administration la mandate pour renouveler le contrat de travail de Madame Françoise Gravelle et que sa rémunération soit modifiée de 17 \$ à 18 \$ par heure.

Pierre Bazinet appuie cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«ATTENDU QUE Me Patricia Rousseau offre ses services à l'AJBM depuis quelques années à titre de responsable du service de consultations juridiques gratuites à la Cour du Québec, division des petites créances;*

ATTENDU QUE Me Patricia Rousseau désire une augmentation de sa rémunération;

ATTENDU QUE l'AJBM convient de ne pas payer la cotisation professionnelle et l'Assurance responsabilité professionnelle de Me Patricia Rousseau;

Sandrine Dumont propose que l'AJBM rémunère Me Patricia Rousseau sur la base d'une rémunération horaire s'élevant à douze dollars (12\$) par heure.

Pierre Bazinet appuie cette proposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 16 janvier 2001:

- ◆ *«Pierre Bazinet propose l'adoption du mémoire sur la révision du Code de procédure civile intitulé «La révision de la procédure» sous réserve de l'ajout des noms de toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction, des corrections typographiques et de l'approbation du Barreau de Montréal via Michèle Moreau. Cette proposition est appuyée par Annie Galarneau.*

La proposition est adoptée à la majorité. Sandrine Dumont s'est abstenue.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 20 janvier 2001:

- ◆ *«Caroline Ferland propose que les postes budgétaires «dépenses de la présidence» et «frais de représentations à l'étranger» soient fusionnés pour ne former qu'un seul poste et qui sera nommé «frais de représentations de la présidence». Caroline Champagne appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»*
- ◆ *«Étant entendu que les administrateurs vont déployer leurs meilleurs efforts pour inciter leurs employeurs à défrayer ces coûts, Caroline Ferland propose que les administrateurs, dont les employeurs refusent de défrayer les coûts d'inscription relatifs aux diverses activités organisées par l'AJBM (autres que le Congrès), puissent s'inscrire à ces activités sans devoir payer les frais d'inscription, à la condition toutefois que leur participation à cette activité n'implique pas de coût additionnel direct pour l'AJBM, auquel cas il est proposé que les administrateurs défraient alors ledit coût additionnel pour sa participation à l'activité, exclusion faite de la marge bénéficiaire prévue.*

Anik Joannette appuie la proposition tel que formulée.

Lukasz Granosik demande de vote. 12 pour, 1 contre.

La proposition est adoptée à la majorité.»

- ◆ *«Chantal Chatelain propose de maintenir le statut quo relativement au paiement par l'AJBM des droits d'entrée au Congrès aux membres du conseil d'administration sous réserve que l'activité du Congrès soit utilisée de la façon la plus efficace possible afin de diffuser les informations concernant les divers programmes et activités de l'AJBM, le tout dans le but de stimuler le sentiment d'appartenance et d'assurer la visibilité. Caroline Champagne appuie cette proposition.*

Steven Slimovitch demande le vote. 12 pour, 1 contre.

La proposition est adoptée à la majorité.»

- ◆ *«Considérant que l'AJBM s'est donnée 4 objectifs à atteindre en vertu de ses règlements généraux qui sont regroupés dans les volets appartenance, représentation, professionnel et communautaire;*

Considérant que les membres du conseil d'administration sont débordés par le poids des tâches qui leur incombent et qu'ils constatent le manque de bénévoles au sein de leur comité respectif;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont manifesté l'importance et la nécessité de stimuler le sentiment d'appartenance des membres de l'AJBM et d'en rejoindre un plus grand nombre;

Considérant que le sentiment d'appartenance des membres de l'AJBM pourrait être stimulé et un plus grand nombre de ceux-ci pourraient être rejoints dans un premier temps, par l'investissement d'énergie en ce sens par l'AJBM et en mettant en priorité l'atteinte des trois premiers objectifs de l'AJBM;

Considérant que des membres du conseil d'administration sont affectés à l'atteinte du quatrième objectif, soit le volet communautaire, et ne peuvent se consacrer pendant ce temps aux trois premiers;

Caroline Champagne propose qu'à la lumière des mêmes considérations émises précédemment les règlements généraux demeurent inchangé mais que soit aboli le comité bienfaisance et que le membre du conseil d'administration ainsi libéré soit affecté à la promotion et à la défense des intérêts des membres de l'AJBM. Chantal Chatelain appuie cette proposition.

Le vote est demandé. 7 pour et 6 contre. La proposition est adoptée à la majorité.»

- ◆ *«Philippe Laurin propose que l'AJBM maintienne les trois activités du comité bienfaisance soit le souper à la Maison du Père, la collecte de vêtements et la ligne du Père Noël en fête. Pierre Bazinet appuie cette proposition.*

Ève Saucier propose d'amender la proposition du maintien des trois activités de façon à ce qu'un vote distinct soit tenu sur le maintien de chacune des trois activités. Anik Joannette appuie cette proposition.

Le vote est demandé. 6 pour, 3 contre, 4 abstentions. La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

Le vote est demandé quant au maintien de souper à la Maison du Père. 7 pour, 3 contre, 3 abstentions. La proposition est adoptée à la majorité.

Le vote est demandé quant au maintien de la ligne du Père Noël. 7 pour, 2 contre, 4 abstentions. La proposition est adoptée à la majorité.

Le vote est demandé quant au maintien de la collecte de vêtements. 7 pour, 3 contre, 3 abstentions. La proposition est adoptée à la majorité.»

- ◆ *«Eu égard aux affaires extérieures de l'AJBM, Caroline Ferland propose que soit maintenu le statu quo quant au budget alloué mais qu'il soit résolu de confier le mandat à la vice-présidence de maximiser les bénéfiques qui peuvent être retirés pour les membres de l'AJBM le tout, à la lumière du document déposé ce jour par elle et Caroline Champagne. Caroline Champagne appuie la proposition.*

Lukasz Granosik demande le vote. 11 pour, 1 contre, 1 abstention.

La proposition est adoptée.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 7 février 2001:

- ◆ *«Chantal Chatelain propose que la décision prise au Lac-à-l'Épaule d'abolir le comité bienfaisance et d'affecter l'administrateur ainsi libéré à un nouveau comité soit effective à compter du prochain terme de l'AJBM. Anik Joannette appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»*
- ◆ *«Lukasz Granosik propose Geneviève Cabana comme bénévole de l'année. Steven Slimovitch appuie cette proposition.*

Stéphane Marcassa propose Lynda Robitaille comme bénévole de l'année.

Pierre Bazinet propose que soit nommées ex equo bénévoles de l'année Geneviève Cabana et Lynda Robitaille . Nadia Jubinville appuie cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 12 mars 2001:

- ◆ *«Chantal Chatelain propose que soit nommé Steven Slimovitch comme secrétaire du Barreau de Montréal. Caroline Ferland appuie cette proposition. La proposition adoptée à l'unanimité.»*
- ◆ *«Sandrine Dumont propose Michèle Moreau soit nommée à titre de membre honoraire de l'AJBM. Caroline Ferland appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»*

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 4 avril 2001:

- ◆ *«Chantal Chatelain propose que Caroline Ferland soit nommée représentante de l'AJBM auprès de la Fondation du Barreau du Québec. Caroline Champagne appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»*
- ◆ *«Considérant que le conseil d'administration de l'AJBM a mandaté un groupe de travail sur la restructuration du secrétariat permanent;*

Considérant que le groupe de travail sur la restructuration du secrétariat permanent a analysé les solutions envisageables pour l'AJBM afin de résoudre les difficultés liées au fonctionnement du secrétariat permanent et des conséquences qui en découlent sur l'AJBM;

Considérant, lors du Lac-à-l'Épaulé du 20 janvier 2001, les membres du conseil d'administration, et plus particulièrement la présidente, ont déploré le fait qu'ils doivent effectuer plusieurs tâches qui pourraient être transférées à une direction générale, tâches qui les éloignent de l'atteinte des objectifs de l'AJBM prévus à ses règlements généraux;

Considérant que le secrétariat permanent ne peut assumer lesdites tâches des administrateurs en raison de leur nature, des responsabilités qu'elles engendrent et de la surcharge de travail actuelle et récurrente du secrétariat permanent;

Il est résolu de mettre sur pied un projet-pilot créant un poste de direction générale de l'AJBM pour une période de deux (2) ans, poste qui sera comblé par la personne qui est également en charge du service de consultation à la cour des petites créances.

Caroline Champagne appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Caroline Champagne propose de créer le comité des affaires extérieures et d'en donner la présidence à l'administrateur libéré par l'abolition du comité bienfaisance.*

Caroline Ferland appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Considérant que l'AJBM a créé un poste de directeur général;*

Considérant que la personne qui comblera le poste de directeur général assistera à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif de l'AJBM;

Considérant que la direction générale aura notamment pour tâches la préparation des avis de convocation, des ordres du jour et des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif;

Caroline Champagne propose de convoquer une assemblée générale spéciale visant à proposer que les règlements généraux de l'AJBM soit modifié de sorte que le poste de secrétariat soit aboli. Caroline Ferland appuie cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Considérant les constats faits par les membres du conseil d'administration lors du Lac-à-l'Épaulé le 20 janvier 2000;*

Considérant plus particulièrement que les administrateurs ont déploré le manque de bénévoles au sein des comités de l'AJBM;

Considérant que les administrateurs souhaitent une augmentation de la participation des membres de l'AJBM aux activités organisées;

Considérant que les administrateurs souhaitent que l'AJBM se rapprochent de tous ses membres et plus particulièrement de ceux oeuvrant au sein de contentieux, d'entreprises, de petits et moyens cabinets et de la fonction publique;

Considérant que les administrateurs se sont entendus sur l'importance de prendre des moyens de «stimuler» le sentiment d'appartenance des membres de l'AJBM;

Considérant que le secrétariat sera aboli sous réserve de l'adoption d'une résolution à cet effet par les membres de l'AJBM lors d'une assemblée générale spéciale;

Caroline Champagne propose que soit créé le comité du développement stratégique et relations publiques.

Caroline Ferland appuie cette proposition.

Pierre Bazinet propose un amendement visant à ce que le nom du comité soit développement stratégique. Lukasz Granosik appuie cette proposition.

Sandrine Dumont demande le vote.

7 pour. 4 contre. La proposition est adoptée à la majorité.

Sandrine Dumont demande le vote concernant le nom du comité proposé par le nouveau comité

11 pour. 1 contre. La proposition est adoptée à la majorité.»

- ◆ «Considérant que le comité bienfaisance a été aboli;

Caroline Champagne propose que le comité Congrès se nomme dorénavant comité Congrès et des activités communautaires et assume les responsabilités afférentes à l'organisation de la Ligne du Père Noël en fête, du souper à la Maison du Père et de la collecte de vêtements. Chantal Chatelain appuie cette proposition.

Denis Privé propose un amendement amical à la proposition de sorte que le comité Congrès et des activités communautaires assume les responsabilités afférentes à l'organisation d'«une ou des activités de bienfaisance ». Caroline Champagne appuie la proposition.

Sandrine Dumont demande le vote. 10 pour. 2 contre. La proposition est adoptée à la majorité.»

Résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration de l'AJBM tenue le 25 avril 2001 :

- ◆ «Ève Saucier propose l'adoption du budget 2001-2002. Pierre Bazinet appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»
- ◆ «Ève Saucier propose l'adoption de la politique financière révisée. Stéphane Marcassa appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»

- ◆ *«Chantal Chatelain propose que Michèle Moreau soit nommée présidente d'élections. Anik Joannette appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.»*

 - ◆ *«Denis Privé propose que le conseil d'administration le mandate afin de procéder aux réservations nécessaires en vue de la tenue du prochain Congrès au Manoir Richelieu. Pierre Bazinet appuie cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité. »*
-